

# Régime de retraite de l'Université du Québec



Rapport annuel  
**2004**

*Notre promesse ...  
Mieux garantir votre avenir !*

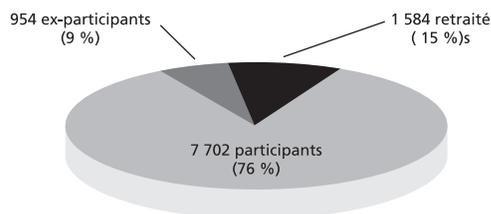
Notre promesse ...

*Mieux garantir votre avenir !*

## Profil

Le Régime de retraite de l'Université du Québec s'adresse aux employés des établissements de l'Université du Québec et à quelques autres employeurs qui ont des liens avec l'Université du Québec. C'est un régime de retraite à prestations déterminées basées sur les cinq années les mieux rémunérées de la carrière du participant : la rente versée est égale à 2 % par année de service et est intégrée à 65 ans au Régime des rentes du Québec. Après la retraite, la rente est indexée annuellement.

### Répartition des membres du Régime



Le Régime de retraite de l'Université du Québec a été créé en 1969. Il est relativement jeune, ce qui explique que les retraités ne représentent que 15 % de notre clientèle.

## Faits saillants

- L'actif total s'établit à 1,652 milliard de dollars, en hausse de 12,6 % par rapport à l'année 2003.
- Le taux de rendement de l'année 2004 s'élève à 11,48 %.
- Les placements en immobilier ont rapporté un rendement de 24,4 % en neuf mois.
- *Le Règlement du RRUQ* a été modifié pour introduire de la flexibilité dans les prestations futures afin de réduire le risque de financement du régime.
- La structure du portefeuille d'actions canadiennes a été modifiée.
- Une politique de régie d'entreprise a été créée.



## Table des matières

Message du président du Comité de retraite .....2

L'administration.....3

Message du directeur général.....4

Situation financière du Régime et de sa clientèle .....6

Modifications au Régime, actuariat et services à la clientèle .....8

Politique, stratégie de placement et rendement 2004 .....11

Régie interne et pratiques de gouvernance .....14

États financiers et notes complémentaires .....17

la Fédération des retraités de l'Université du Québec .....27

Liste des retraités et des décès .....28

Comités, direction du Secrétariat et partenaires .....30

Dates des assemblées annuelles.....32



## Message du président du Comité de retraite

L'année 2004 trace une ligne dans l'histoire du Régime de retraite de l'Université du Québec (le Régime). En effet, au cours du dernier exercice, nous avons assisté au départ de monsieur André Robitaille, presque au même moment où ce Régime soulignait ses trente-cinq années d'existence. C'est sous la gouverne de monsieur Robitaille, alors directeur exécutif, qu'ont été conduites avec succès les opérations du Régime depuis plus de trente-trois ans.

Appuyé par un Comité de retraite impliqué et conscient de ses responsabilités, toutes ces années ont donc permis de faire évoluer notre fonds de pension sur la bonne voie. Nous nous devons d'être reconnaissants envers monsieur Robitaille pour le travail effectué : mission accomplie et félicitations !

Les premières années du Régime ont été déterminantes pour le développer tel qu'il est aujourd'hui, mais reconnaissons que les événements qui se sont déroulés en 2004 marquent un point tournant.

En effet, au cours du dernier exercice, votre Comité de retraite a mis l'accent sur l'analyse des moyens pour réduire le risque de financement du Régime. Comme vous le savez, lors des assemblées annuelles antérieures, nous avons insisté sur le risque que pouvait comporter le maintien du règlement alors en vigueur. Après plusieurs discussions, la Table réseau de négociation du régime de retraite et des assurances collectives, avec l'accord de l'Assemblée des gouverneurs, a convenu que soit modifié le règlement pour introduire de la flexibilité dans les prestations afin d'atténuer les risques financiers du Régime. Je tiens à remercier l'ensemble des intervenants au Régime pour avoir aidé à mener à bien cette importante opération.

Par ailleurs, l'une des responsabilités du comité est de s'assurer d'un leadership efficace à la direction du Secrétariat du Régime. À cet égard, j'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue à monsieur Richard Laflamme qui occupe le poste de directeur général depuis le 5 avril 2004. Notre Régime bénéficiera de la solide expérience de monsieur Laflamme, acquise au cours de plus de vingt années d'activités dans le domaine des caisses de retraite. Il possède la vision, les compétences de gestionnaire et les connaissances requises pour occuper ce poste stratégique.

Je me permets ici de parler au nom de mes collègues du Comité de retraite en disant que nous sommes tous très enthousiastes à l'idée de travailler avec monsieur Laflamme et l'équipe de direction qu'il a mise sur pied.

Au cours de l'exercice écoulé, notre Comité de retraite s'est aussi concentré sur l'établissement et l'adhésion à une politique de régie d'entreprise et des procédures reflétant les meilleures pratiques et normes en matière de régie interne. Les efforts consentis à ce chapitre ont mené à la mise en place d'un comité de déontologie, formé d'experts et de membres du Comité de retraite. Le rôle de ce comité consiste, entre autres, à attester que les règles de régie d'entreprise, adoptées par le Comité de retraite, soient respectées dans l'intérêt de tous pour la protection des participants.

Cette année, tous les comités ont procédé à un exercice individuel et collectif d'autoévaluation afin de mesurer leur performance et d'identifier les pistes d'amélioration à apporter.

### La mission du Comité de retraite

En vertu de la Loi, le Comité de retraite est l'administrateur et le fiduciaire du Régime. Il vise essentiellement à ce que la caisse de retraite soit en mesure de payer les prestations promises aux membres du Régime et à leurs survivants au meilleur coût possible ; à cette fin, le comité tient compte d'un niveau de risque acceptable et du meilleur intérêt des membres du Régime. Il peut déléguer certains de ses pouvoirs à d'autres intervenants tout en conservant son rôle fiduciaire de surveillance.

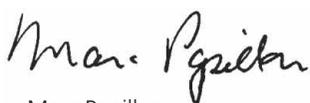
Enfin, le comité se félicite de la concrétisation en 2004 de l'investissement dans des actifs de classes alternatives comme l'immobilier et les infrastructures qui, en plus de la performance de certains mandats comme les dettes de pays émergents et les actions américaines, ont aidé notre Régime à se hisser parmi les meilleurs en termes de rendements obtenus.

## Remerciements

Je remercie sincèrement mes collègues du Comité de retraite et des autres comités pour leur appui, leurs conseils judicieux, leur assiduité et leur dévouement tout au cours de la dernière année.

Un merci particulier aux membres qui ont quitté le comité, madame Hélène Grand-Maître, messieurs J. Claude Lainesse, Robert Nelson et Léo Vigneault. Leur contribution a été grandement appréciée. Je désire souhaiter la bienvenue à messieurs Michel Bourassa, Gaétan Naud, Paul Préseault et Normand Trudel.

Le Comité de retraite poursuivra ses efforts dans le prolongement d'une régie interne fiable tout en supervisant le développement et la mise en œuvre de stratégies de placement et ce, en vue d'obtenir les meilleurs rendements dans un environnement de risque bien contrôlé.



Marc Papillon  
Président du Comité de retraite

## L'administration



**Marc Papillon**  
Président du Comité de retraite  
Université du Québec à Trois-Rivières



**Michel Lizée**  
Président du Comité de placement  
Université du Québec à Montréal



**Michel Quimper**  
Vice-président du Comité de retraite  
Siège social de l'Université du Québec



**Marc Jean**  
Président du Comité de déontologie  
Université du Québec à Chicoutimi



**Louise Laflamme**  
Présidente du Comité de vérification  
École nationale d'administration publique



**Richard Laflamme**  
Directeur général et secrétaire du Comité  
de retraite



## Message du directeur général

Je suis particulièrement heureux de cette occasion qui m'est offerte d'agir en tant que directeur général du Régime de retraite de l'Université du Québec. Nous avons mis en place une équipe de direction qui permettra de bien administrer ce Régime et sa croissance au cours des prochaines années. Nous accomplirons ceci tout en visant une performance et une régie interne selon les hauts standards d'excellence, dans un contexte économique qui devrait s'avérer de plus en plus difficile.

### Bilan de l'exercice 2004

Le Régime a réalisé, pour l'année 2004, un taux de rendement de 11,48 %, un résultat de 1,27 % supérieur à la cible fixée par la politique de placement. Cette performance s'inscrit dans une conjoncture de marchés financiers favorables ainsi que des efforts soutenus de nos gestionnaires de portefeuille, lesquels nous tenons à féliciter pour le travail effectué. L'actif total du Régime s'élève ainsi à 1,652 milliard de dollars au 31 décembre 2004.

#### La mission du Secrétariat

Assurer la saine gestion et l'administration du Régime, conformément aux lois et aux dispositions du règlement et ce, dans le meilleur intérêt des clientèles.

La situation économique et le comportement des marchés demeurent au cœur de nos préoccupations, car le rendement sur l'actif du Régime en est tributaire. Au cours du dernier exercice, faisant suite au programme débuté en 2003, nous avons revu la stratégie en actions canadiennes. Cela nous a conduit à accorder un montant supérieur à notre gestionnaire de style croissance Québec et à remplacer nos autres gestionnaires au profit de firmes qui mettent l'accent sur la valeur des sociétés détenues en portefeuille. Ces mouvements ont été fort profitables puisqu'ils ont procuré un rendement supérieur à notre indice de référence de l'ordre de 73 points de base.

Suite à un processus d'évaluation exhaustif, nous avons effectué graduellement en 2004 un placement immobilier important réparti dans les différentes filiales de la Caisse de dépôt et de placement du Québec. À cet égard, notre mise a rapporté gros, soit plus de 24 % sur une période de neuf mois.

Le marché des infrastructures, qui fournit une protection contre l'inflation et un rendement stable à plus long terme, a fait son entrée dans les actifs de notre Régime. Notre partenaire d'envergure, la Caisse de dépôt et de placement du Québec, s'est montré ouvert à partager avec nous un placement majeur dans le gaz naturel canadien.

Dans un autre ordre d'idées, lors de la dernière assemblée annuelle, nous avons informé les participants de notre intention de déposer auprès des autorités une évaluation actuarielle en date du 31 janvier 2004. Cela a été fait, en affichant des taux de capitalisation et de solvabilité supérieurs à 100 %. Comme la situation est critique à ce chapitre, nous surveillons régulièrement le moment le plus propice où nous devrions déposer une nouvelle évaluation. Il s'agit pour notre Régime de maintenir un niveau de cotisation raisonnable tout en assurant sa pleine pérennité.

### Une première structure

Tel que mentionné au début de ce message, nous avons constitué quatre directions au Secrétariat du Régime, dans le but premier de mieux servir nos clientèles. Nous présentons la mission de chaque direction un peu plus loin dans ce rapport.

À la fin de l'année 2004, nous avons déménagé en regroupant les ressources sur un même étage, plus grand et fonctionnel, de façon à maximiser le bien-être et la productivité des membres du personnel.

Nous visons à encourager une culture ouverte aux idées nouvelles qui profite des occasions qui se présentent et qui convient à un organisme dynamique, tout en souscrivant aux normes déontologiques et de régie interne les plus élevées.

### **Les perspectives d'avenir**

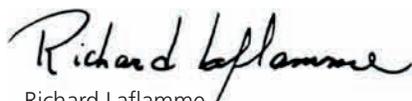
Notre objectif est de faire évoluer l'étendue de nos champs de compétence de façon à rencontrer et même dépasser notre cible de rendement lorsque la conjoncture économique est moins généreuse. Nous voulons également faire en sorte de nous tenir plus près du comportement du passif actuariel du Régime. Pour y arriver, nous proposerons au Comité de retraite une planification stratégique qui portera sur les années 2005 à 2008. Ce nouvel outil, qui procurera une vision à long terme appropriée, sera complété par un plan d'affaires annuel bien ciblé pour soutenir notre démarche.

### **En conclusion**

Le Régime de retraite de l'Université du Québec est reconnu pour son sens de l'innovation parmi les caisses de retraite québécoises et canadiennes. Il bénéficie d'un degré d'autonomie et d'une culture qui lui sont propres.

Je réitère l'engagement du Secrétariat à travailler avec diligence pour réaliser une performance soutenue à laquelle tous les participants du Régime sont en droit de s'attendre. Je suis tout à fait confiant que nous pouvons l'obtenir.

Je remercie les membres des différents comités pour leur support; cela a facilité grandement mon entrée en fonction dans ce poste qui comporte des défis stimulants. Je veux souligner le départ pour la retraite de trois personnes qui ont évolué pendant plusieurs années au sein du Régime, soit madame Murielle Vézina, messieurs André Robitaille et Florent Vignola. Je suis aussi très reconnaissant à tous les employés du Secrétariat pour leur travail acharné et leur contribution à cette année de grande réussite.



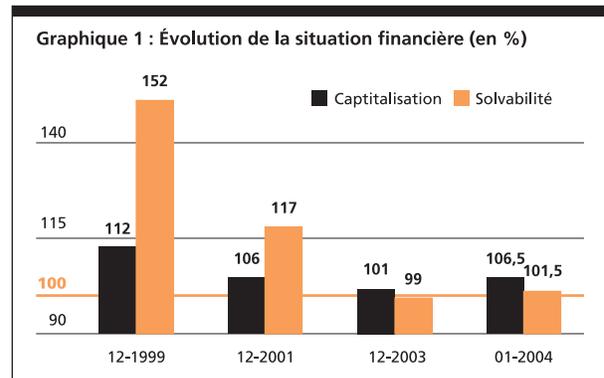
Richard Laflamme  
Directeur général



## Situation financière du Régime et de sa clientèle

### Évaluation actuarielle déposée auprès des autorités au 31 janvier 2004

En vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, une évaluation actuarielle doit être déposée minimalement à tous les trois ans auprès de la Régie des rentes du Québec. L'évaluation précédente avait été effectuée en date du 31 décembre 2001. En 2004, le Régime a déposé une évaluation actuarielle au 31 janvier. Cette évaluation nous a permis de fixer le niveau des cotisations devant être versées pour une période de trois ans et de nous renseigner sur le taux de capitalisation et de solvabilité du Régime. Le taux de capitalisation constitue un pourcentage qui représente le niveau de surplus (ou déficit) dans un contexte de long terme. Le niveau de solvabilité, quant à lui, se veut le résultat d'un test requis par la Régie des rentes du Québec, que le Régime doit faire, en supposant que l'Université ferme ses portes et que le Régime liquide ses placements à la valeur marchande pour payer toutes les prestations à la date de la terminaison (**graphique 1**).



Le niveau de solvabilité, quant à lui, se veut le résultat d'un test requis par la Régie des rentes du Québec, que le Régime doit faire, en supposant que l'Université ferme ses portes et que le Régime liquide ses placements à la valeur marchande pour payer toutes les prestations à la date de la terminaison (**graphique 1**).

### Les résultats - faits saillants

- L'évaluation actuarielle sur base de capitalisation affiche un surplus de 97,4 millions \$ et un ratio de capitalisation de 106,5 %.
- Du côté de la solvabilité, le Régime démontre un surplus de 22,5 millions \$ et un ratio de solvabilité de 101,5 %.
- Le coût du Régime sur une base de long terme s'élève à 16,58 % de la masse salariale au 31 janvier 2004.
- Les taux de cotisation des participants, qui ont été déterminés au moyen de l'évaluation actuarielle, sont les suivants :

PÉRIODE	TAUX DE COTISATION (en % du salaire ajusté)*	COTISATION TOTALE (en % de la masse salariale)
1 <sup>er</sup> FÉVRIER 2004 AU 31 DÉCEMBRE 2004	8,400	14,4
1 <sup>er</sup> JANVIER 2005 AU 31 DÉCEMBRE 2005	9,083	15,5
1 <sup>er</sup> JANVIER 2006 AU 31 JANVIER 2007	9,669	16,5

\* Le salaire ajusté du participant est le traitement cotisable réduit de 25 % du maximum des gains admissibles tel que déterminé par la Régie des rentes du Québec.

## **Revue de la situation financière au 31 décembre 2004**

Les dernières modifications apportées au Règlement, qui sont entrées en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2005, contiennent l'ajout de la section 23 du Règlement qui s'intitule *Dispositions particulières sur le financement du Régime*. Cette section prévoit l'obligation d'effectuer annuellement une revue de la situation financière du Régime pour faire le suivi de la cotisation requise et de la réserve disponible pour l'indexation des rentes et pour établir le surplus.

La première *Revue de la situation financière* au 31 décembre 2004 révèle un déficit de 24,2 millions \$. Ce déficit s'explique principalement par la diminution du taux d'intérêt utilisé dans les calculs du passif actuariel ainsi que par des augmentations de salaire plus élevées que prévu. La cotisation requise en date du 31 décembre 2004 s'élève à 17,62 % de la masse salariale. Cela représente le coût réel du Régime, mais la cotisation totale des employés et des employeurs demeure à 15,5 % pour 2005 et 16,5 % pour 2006 jusqu'à la prochaine évaluation actuarielle. Il faut comprendre que pour modifier ces taux, une évaluation actuarielle doit être effectuée et déposée auprès des autorités gouvernementales. La situation financière du Régime au 31 décembre 2004 ne permet pas de verser la pleine indexation sur la partie du service après 2004, aux membres ayant pris leur retraite le 1<sup>er</sup> février 2005 ou après. En l'absence de surplus, la réduction pour les départs avant 55 ans d'âge et au moins 22 ans de service demeure à 6 % par année. Évidemment, il n'y aura pas de programme temporaire pour les personnes ayant au moins 60 ans d'âge et un minimum de 20 ans de service. Nous vous rappelons cependant que toute indexation non versée sera obligatoirement remboursée de façon rétroactive et avec intérêt dès que la situation du Régime dégagera un surplus.



## Modifications au Régime, actuariat et services à la clientèle

### La Direction de l'actuariat

L'année 2004 a été impressionnante relativement à la qualité et à la quantité des objectifs réalisés par la direction de l'actuariat. En effet, en plus de vivre une restructuration organisationnelle à la suite de la retraite de deux employés, la direction a travaillé principalement les mandats suivants :

#### Modifications au Régime

Les récentes modifications du Régime, convenues à la Table réseau de négociation et ratifiées par l'Assemblée des gouverneurs, ont été majeures. Toutes les réflexions faites et les analyses explorées avant l'introduction des modifications ont été soumises aux parties impliquées dans le but d'introduire de la flexibilité dans les prestations pour atténuer les risques financiers du Régime. Grâce à la collaboration et à l'engagement des différents intervenants, les membres ont accueilli ces modifications de façon positive. La principale préoccupation ici consiste à doter le Régime d'outils lui permettant d'améliorer la sécurité des prestations dans les années futures.

#### La mission de la Direction de l'actuariat

Cette direction doit s'assurer que les dispositions du Régime sont respectées. Elle a également la responsabilité de valider et de conserver, en collaboration avec les établissements, des données de participation fiables et d'offrir un service de haute qualité à la clientèle et ce, tout en maintenant une politique de financement optimale, notamment en participant au choix des hypothèses actuarielles et en coordonnant les activités de la firme d'actuaire.

#### Principales modifications au Règlement du RRUQ depuis le dernier rapport annuel

Date d'entrée en vigueur	Objet de la modification	Article du Règlement
10 JUILLET 2004	CRITÈRE DE RACHAT SUITE À UN CONGÉ SANS SOLDE	14.2
10 JUILLET 2004	MAINTIEN D'UN SOLDE MINIMUM DE 5 % EN COTISATIONS VOLONTAIRES	18.2
20 NOVEMBRE 2004 (application 01-01-2004)	NOUVEAU PLAFOND DE RENTE	2.1.22
1 <sup>er</sup> JANVIER 2005	INDEXATION (IPC - 3 %) POUR SERVICE APRÈS 2004	7.5
1 <sup>er</sup> JANVIER 2005	PRESTATIONS EN CAS DE DÉPART AVEC PLUS DE 22 ANS DE SERVICE (réduction de 6 % au lieu de 3 %)	13.6 - 13.7
1 <sup>er</sup> JANVIER 2005	PROGRAMME TEMPORAIRE DE RETRAITE SANS RÉDUCTION (60-20) SI SURPLUS IMPORTANT	9.9
1 <sup>er</sup> JANVIER 2005	MODALITÉS DE FINANCEMENT DU RÉGIME	23
8 JANVIER 2005 (application 01-01-2005)	AJOUTS DE CERTAINES PRIMES À LA LISTE DES TRAITEMENTS COTISABLES	2.1.29
8 JANVIER 2005 (application 01-01-2005)	EXONÉRATION DE COTISATIONS POUR LES EMPLOYÉS CONTRACTUELS INVALIDES OU EN MATERNITÉ	10.2
8 JANVIER 2005 (application 01-05-2003)	POSSIBILITÉ DE MAINTENIR SA PARTICIPATION PENDANT LES CONGÉS PRÉVUS À LA LOI DES NORMES DE TRAVAIL	14.8

Le texte intégral des modifications qui ont été apportées au Régime le 1<sup>er</sup> janvier 2005 et qui ont d'ailleurs fait l'objet d'un communiqué se retrouve sur le site Internet à : [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca).

#### Support aux comités

La direction s'est donnée comme mandat de parfaire le support au Comité exécutif et au Comité de retraite, en plus de piloter le Comité des usagers. Un support significatif a été offert à la Table réseau de négociation lors des modifications au Règlement introduisant de la flexibilité dans les prestations.

#### Révision de la politique de financement du Régime

La direction a fait réaliser par les actuaires externes plusieurs études visant à quantifier les risques financiers auxquels le Régime était exposé. Les constats de ces études ont engendré des modifications à la politique de financement du Régime ainsi qu'à la révision de certaines hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de la cotisation.

## Services à la clientèle

Les ressources humaines des établissements représentent un prolongement de la direction, elles sont des partenaires essentielles. Depuis quelques années, une section du site Internet leur est réservée. Cette section renferme, entre autres, des outils administratifs tels que :

DANUQ : un système de validation de données servant aux déclarations annuelles, dans le cadre de la mise à jour des données des participants;

EDHI : un outil de validation de données historiques dans le cadre de l'opération massive d'épuration des données;

IGORR WEB : un outil d'archivage qui permet d'avoir rapidement l'historique des particularités de données des participants;

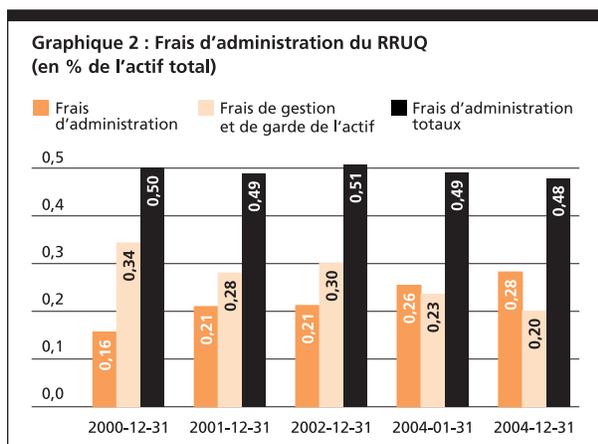
RAPPORT : un module qui permet aux usagers Internet d'imprimer à leur guise différents rapports disponibles.

## Optimisation des processus de travail

Au cours de la dernière année, la direction a revu ses procédures de travail afin de faire face à la croissance du nombre de demandes de prestations qui surviendra lorsque les *baby-boomers* prendront leur retraite. La correction des données historiques s'est poursuivie et un outil de validation de données visant à rendre le travail plus efficient a été implanté en 2004.

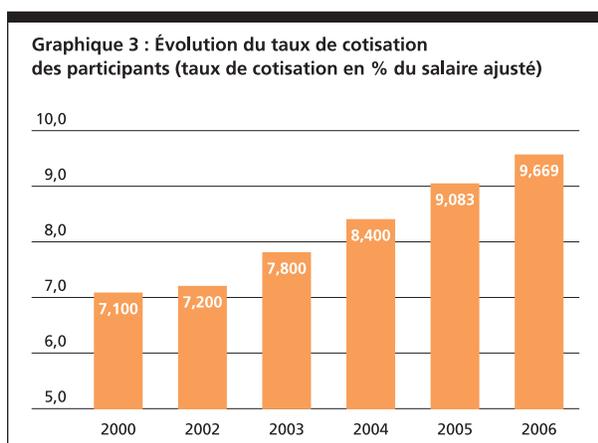
## Perspectives

Les relevés annuels des retraités et des ex-participants sont maintenant produits par cette direction et non plus à l'externe. Il en sera de même pour les relevés des participants en 2005. Ces documents seront disponibles au début de l'été.

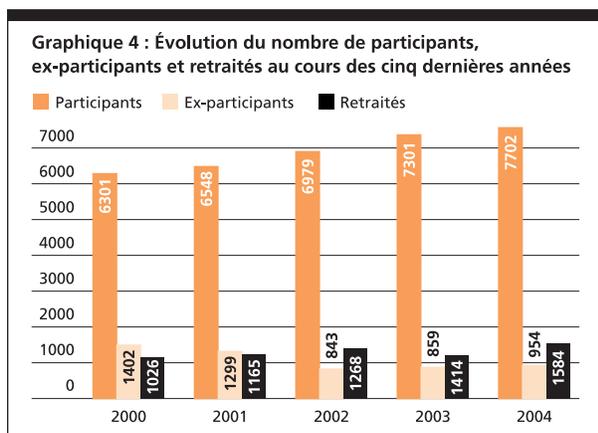


Tous nos services conjuguent leurs efforts en vue de satisfaire les participants et d'atteindre les objectifs du Secrétariat. Nous avons d'ailleurs plusieurs projets en cours qui, nous l'espérons, viseront à mieux les préparer à leur retraite.

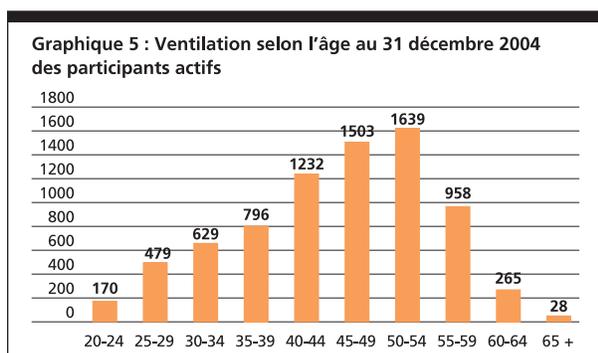
Le **graphique 2** démontre la diminution des coûts d'opération totaux du Régime depuis trois ans.



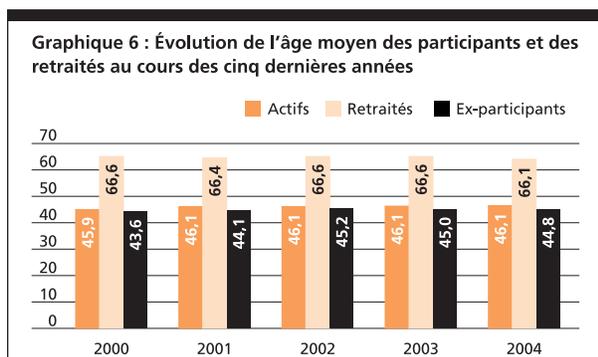
Après une longue période de stabilité, le taux de cotisation du Régime est en forte progression suite à la décision prise par le Comité de retraite en 2002 de faire en sorte que la cotisation rattrape progressivement le coût réel alors même que celui-ci augmente en raison du vieillissement de la population, de la baisse des taux d'intérêts dans l'économie et des marchés financiers difficiles dans les années 2000, 2001 et 2002 (**graphique 3**).



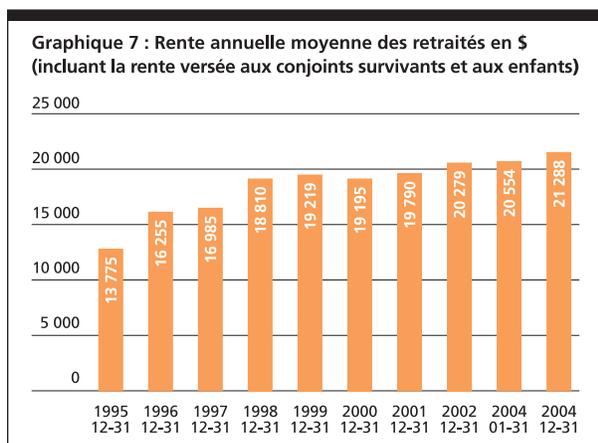
Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, un nouveau critère d'adhésion permet aux employés ayant des contrats de cinq mois ou plus d'adhérer immédiatement au Régime de retraite, ce qui explique en partie la croissance du nombre de participants depuis 2001 (**graphique 4**). En 2002, une opération massive de remboursement explique la diminution importante du nombre d'ex-participants.



La hausse du nombre de retraités se poursuivra au cours des prochaines années à cause de la vague des *baby-boomers* qui atteindront l'âge de la retraite. Le **graphique 5** illustre bien cette vague de futurs retraités qui entraîneront une augmentation significative du volume de travail pour le Secrétariat du régime d'ici les cinq prochaines années.



L'âge moyen de la population se stabilise (**graphique 6**).



Le **graphique 7** illustre la progression de la rente moyenne annuelle versée aux retraités depuis 1995. La majeure partie de la croissance s'explique par le fait que les rentes sont pleinement indexées.



## Politique, stratégie de placement et rendement 2004

### Objectifs généraux de placement

- Payer les prestations actuelles et futures selon les dispositions présentes du Règlement du Régime;
- Exercer un contrôle sur la volatilité du Régime pour minimiser la probabilité que les cotisations montent au-dessus de 18 %;
- Favoriser, à qualité égale, les investissements et les fournisseurs de service qui ont des retombées au Québec;

### Objectif spécifique

Par ses stratégies de placement, le Comité de retraite et ses gestionnaires tactiques ont comme objectif d'ajouter, sur une période mobile de quatre ans, 1 % au portefeuille de référence, ce dernier étant constitué du rendement des principaux indices des marchés.

### Mission de la Direction des placements, de la comptabilité et du contrôle

Cette direction a pour mission de collaborer avec le Comité de placement pour que celui-ci s'assure d'un rendement optimal du portefeuille en définissant et en contrôlant adéquatement les risques. Pour ce faire, elle doit recommander une composition dynamique des classes d'actifs et favoriser la contribution de partenaires performants pour tout ce qui touche la gestion de l'actif du régime. Cette direction est le lien entre les gestionnaires du portefeuille, les gardiens de valeurs et le Comité de placement.

Elle assume aussi toutes les responsabilités reliées à l'élaboration des états financiers, la coordination des budgets, la comptabilisation et le contrôle de toutes les étapes des cycles comptables du régime. Les ressources matérielles relèvent également de cette direction. Elle coordonne les activités du Comité de vérification.

### Le rendement par classes d'actif

EN %	INDICE DE RÉFÉRENCE	RENDEMENT EN 2004	
		INDICES	RRUQ
ACTIONS CANADIENNES OU ÉQUIVALENT	S&P/TSX	14,48	15,24
OBLIGATIONS CANADIENNES	SCU	7,13	7,36
DETTES DE PAYS ÉMERGENTS	JP MORGAN EMBI GLOBAL DIVERSIFIED	3,95	15,73
ACTIONS AMÉRICAINES	S&P 500 (\$ CAN)	3,27	10,00
ACTIONS EAEO	MSCI EAEO (brut)	12,41	11,72
ACTIONS DE PETITES CAPITALISATIONS GLOBALES	85 % SALOMON WORLD EMI 15 % - IFC INVESTABLE	15,73	12,37
IMMOBILIER	IPD (Investment Property Databank)	12,94	24,40
FONDS DE COUVERTURE	IPC + 5 % (\$ CAN)	7,02	- 0,78
PLACEMENTS PRIVÉS	50 % INDICE BMO NESBITT BURNS PETITES CAPITALISATIONS 50 % RUSSELL 2000 (Moyenne mobile - 3 ans)	9,03	3,35

### Résultats de l'exercice 2004

Le rendement de 11,48 % a surtout été généré au cours du quatrième trimestre de 2004 avec en arrière-plan une baisse du prix du baril de pétrole et la réélection du Président Bush aux États-Unis. Les investisseurs misaient alors sur une croissance continue de l'économie avec un resserrement contrôlé des taux par la Banque centrale américaine (la FED).

Au cours des trois premiers trimestres, les marchés boursiers donnaient peu d'espoir aux investisseurs à la recherche de rendement. L'incertitude des résultats du scrutin de nos voisins du sud, la hausse du baril de pétrole à 55 \$ US et le spectre du retour de l'inflation, sont des facteurs qui ont retardé les investissements. La bourse américaine est d'ailleurs l'une de celles qui a le moins bien performé en 2004 avec tout de même un respectable

10,87 % en devise locale mais seulement 3,27 % en dollar canadien. La force de notre monnaie relativement au dollar américain s'explique en grande partie par la détérioration de ce dernier face aux autres grandes devises. Une hausse des matières premières, des déficits budgétaires et du compte courant et un consommateur américain très endetté pèsent lourd sur la situation financière américaine.

Les actifs ayant le plus contribué au rendement de la caisse en 2004 sont l'immobilier avec 24,40 %, la dette des pays émergents avec 15,73 % et les actions canadiennes avec 15,24 %. Ces portefeuilles ont ajouté de la valeur relativement à leur cible.

L'immobilier, qui représente 6,2 % de la caisse globale à la fin de l'année, compte un nouveau gestionnaire depuis le 1<sup>er</sup> avril 2004. CDP Capital Immobilier gère 85 % de ce portefeuille avec une grande diversification géographique et sectorielle.

Les actions canadiennes sont gérées, entre autres, par deux nouveaux gestionnaires, Foyston Gordon and Payne et Letko Brosseau qui affichent, tel que recherché, des caractéristiques qui ajoutent de la valeur sur un cycle normal et protègent le capital lors de baisses des marchés. Ceux-ci remplacent des gestionnaires ne cadrant plus dans la stratégie adoptée.

#### PERFORMANCES DU PORTEFEUILLE GLOBAL AU 31 DÉCEMBRE \*

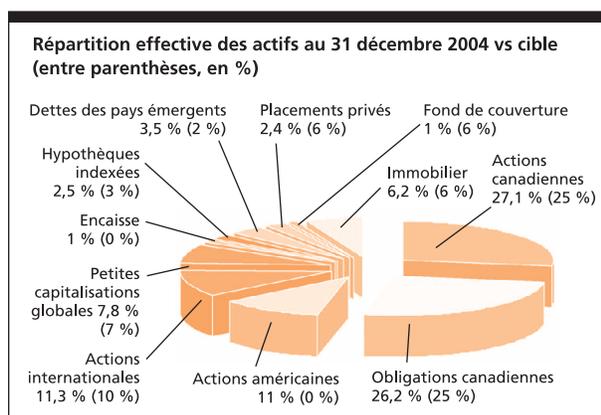
ANNÉE	RENDEMENT ANNUEL (%)	2 ANS	3 ANS	4 ANS	5 ANS	6 ANS	7 ANS	8 ANS	9 ANS	10 ANS
2004	11,48	13,36	6,13	3,26	2,63	5,99	6,50	7,07	8,32	9,08
	10,21	11,82	4,93	2,54	2,26	4,77	5,56	6,22	7,28	
2003	15,26	3,55	0,65	0,53	4,93	5,69	6,45	7,93	8,82	
	13,44	2,38	0,10	0,37	3,71	4,81	5,66	6,92		
2002	-6,98	-5,94	-3,96	2,49	3,87	5,05	6,92	8,04		
	-7,60	-5,96	-3,65	1,41	3,16	4,41	6,02			
2001	-4,90	-2,41	5,86	6,78	7,63	9,43	10,37			
	-4,29	-1,61	4,61	6,05	7,00	8,48				
2000	0,15	11,69	10,98	11,01	12,55	13,15				
	1,16	9,37	9,73	10,03	11,23					
1999	24,56	16,82	14,89	15,88	15,95					
	18,25	14,29	13,15	13,90						
1998	9,57	10,35	13,13	13,89						
	10,47	10,68	12,49							
1997	11,13	14,95	15,36							
	10,90	13,52								
1996	18,90	17,54								
	16,20									
1995	16,20									

\* Les rendements de plus d'une année sont annualisés.

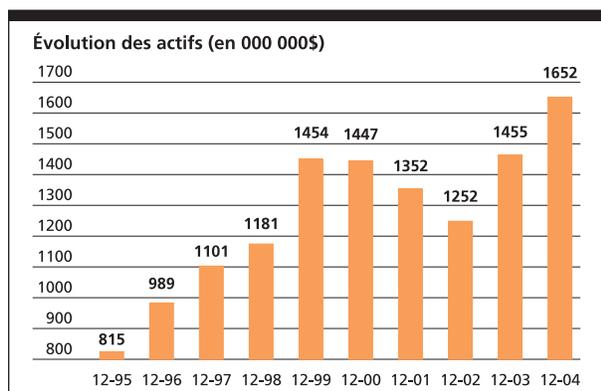
### Gestion du risque

D'entrée de jeu, pour bien gérer les risques et réduire la volatilité, nous nous assurons que le Régime fait appel à une gamme de placements suffisamment étendue et diversifiée pour obtenir un rendement équilibré pour l'ensemble du portefeuille. Nous examinons également les possibilités de création de valeur offertes par des marchés moins efficaces. En 2004, le Comité de placement, sur recommandation du Comité consultatif de répartition des actifs, a commencé à réduire l'exposition à certaines classes d'actifs jugées à risque, par le biais de contrats à terme.

C'est le cas des actions américaines où la situation financière des États-Unis reste préoccupante, avec son déficit budgétaire et celui du compte courant qui sont très élevés.



Notre gestion du risque s'appuie sur des processus de contrôle en plusieurs points. Un contrôle et un suivi du pourcentage de l'actif alloué à un même gestionnaire sont exercés en tenant compte du risque associé à son style de gestion. Pour gérer le risque de crédit, de marché et financier, nous nous référons à la politique de placement du Régime qui existe depuis le début des années 1990 et qui est régulièrement mise à jour. En outre, à chaque trimestre, un certificat de conformité vis-à-vis cette politique est exigé de tous nos gestionnaires de portefeuille. Différentes stratégies de diversification à l'intérieur de chaque classe d'actifs et l'accès à des mesures de risque absolu et relatif (ratios), pour chacun des portefeuilles et pour l'ensemble de l'actif sous gestion, complètent cet aspect de surveillance.



## Perspectives

Il semble que l'économie mondiale affichera une croissance soutenue en 2005, mais moins forte que la progression record de 2004. Cela dit, bon nombre d'importants déséquilibres pourraient entraver la conduite de l'économie globale au cours des prochaines années. Bien que nos actifs étrangers excédaient déjà 30 % en utilisant des stratégies à cet effet, l'abolition de la limite du 30 % en contenu étranger nous donnera plus de flexibilité dans la structure de mandats spécialisés; la réflexion est déjà en cours à cet effet. La caisse de retraite profitera de cette opportunité pour remettre en question plusieurs aspects de sa structure de placement. Cette ouverture devrait permettre d'augmenter les possibilités d'investissement tout en contrôlant adéquatement le niveau de risque. L'arrivée d'une ressource supplémentaire en placement assurera le développement d'outils performants répondant à nos besoins dans le contexte d'une gestion simultanée de l'actif et du passif du Régime.



## Régie interne et pratiques de gouvernance

L'administration et la gestion du Régime reposent sur une régie interne et des pratiques de gouvernance efficaces. Deux directions au Secrétariat couvrent les diverses activités reliées à ces aspects.

### La direction des ressources humaines et technologiques

#### Les ressources humaines

La mise sur pied d'une nouvelle structure organisationnelle a permis de créer une synergie mobilisatrice pour l'ensemble du personnel. La confiance envers la direction contribue fortement à la satisfaction de l'équipe.

En 2004, la Loi sur les normes du travail a introduit la notion d'un droit pour tous les salariés de bénéficier d'un milieu de travail exempt de harcèlement psychologique et une obligation aux employeurs de prendre les moyens raisonnables pour prévenir toute forme de harcèlement et de le faire cesser si une telle conduite est portée à sa connaissance.

À cet effet, le Secrétariat du Régime s'est doté d'une politique contre le harcèlement qui a pour objectifs de :

- Maintenir un climat de travail exempt de toute forme de harcèlement et favoriser le respect de la dignité de la personne dans les rapports informatifs et les relations de travail;
- Contribuer à la sensibilisation, à l'information et à la formation du milieu afin de prévenir les conduites de harcèlement et assurer à toute personne le droit d'être traitée en toute équité sans discrimination ni harcèlement;
- Fournir le support nécessaire aux personnes qui croient subir une forme de harcèlement en établissant une procédure de règlement des plaintes;
- Veiller à la protection de la personne harcelée en mettant en place rapidement les mesures correctives nécessaires.

Cette politique s'applique à l'ensemble du personnel du Secrétariat du Régime de retraite de l'Université du Québec ainsi qu'à toute personne y oeuvrant à titre de stagiaire. Elle s'applique aussi aux membres du Régime, aux membres des comités ou aux personnes de l'extérieur dans le cadre du travail (fournisseurs, usagers et visiteurs). Elle a été adoptée par le Comité exécutif, présentée aux employés du Secrétariat et se retrouve sur le site Internet du Régime.

#### Les technologies de l'information

Depuis maintenant deux ans, le développement de l'interface de gestion organisationnelle du Régime de retraite (IGORR) demeure le projet informatique le plus important dans l'optimisation des ressources au Secrétariat. Cet outil technologique a fait en sorte que la qualité des services offerts à nos clientèles (membres, employeurs et employés) a été fortement améliorée.

#### La mission de la Direction des ressources humaines et technologiques

Cette direction s'assure que les employés ont des conditions de travail équitables qui leur procurent un climat propice à la réussite des objectifs de l'organisation. Elle est responsable de tous les aspects reliés à la gestion des ressources humaines, exerce un rôle conseil auprès des gestionnaires, élabore et maintient à jour le protocole de travail des employés du Secrétariat.

Elle a aussi comme mission de s'assurer que les ressources des technologies de l'information demeurent efficaces et supportent adéquatement l'ensemble du personnel dans l'exécution de leur fonction. Elle agit à titre de gestionnaire de projets par le choix des priorités de développement, leur réalisation, la gestion de la sécurité informatique et par l'acquisition des équipements technologiques appropriés.

Cette dernière année a permis l'élaboration d'une importante documentation sur la sécurité informatique. Ce recueil de documents fait référence à tous les systèmes informatiques en opération au Secrétariat et couvre l'ensemble des techniques mises en œuvre par l'équipe des technologies de l'information pour protéger la confidentialité et l'intégrité des données.

En 2005, un mandat d'évaluation sera octroyé à une firme de vérification externe. Cette étape s'inscrit dans la suite logique des recommandations émise par la firme KPMG dans son rapport émanant des tests d'intrusion effectués en 2003.

## Perspectives

Fidèle à sa mission, la direction continuera à faire tout en son possible pour maintenir un climat de travail des plus valorisants, soutenir au mieux le personnel et sur le plan informatique, offrir conseils, assistance et s'assurer de répondre efficacement aux besoins de nos membres et partenaires.

## La direction des affaires administratives et de la gouvernance

### Objectifs visés par l'adoption de la Politique de régie d'entreprise

La majorité des éléments de gouvernance se retrouve dans un outil que l'on nomme : *La Politique de régie d'entreprise du Comité de retraite* qui, rappelons-le, a été adoptée par le Comité de retraite le 19 mars 2004. Dans un souci de saine gestion du Régime, le Comité de retraite a souhaité optimiser la qualité de sa gouvernance et réaliser sa mission. La politique a été élaborée en tenant compte des valeurs qui guident le Comité de retraite dans sa prise de décision et son fonctionnement. Elle offre aux membres du Régime la garantie que leurs droits sont respectés et assure que les actes posés par les membres du Comité de retraite sont assujettis à un code de déontologie. Le partage des responsabilités entre les différents intervenants y est défini. La politique édicte également des normes de fonctionnement pour assurer la bonne gestion des affaires du Régime, la valorisation des investissements et la qualité du service octroyé aux membres. Elle favorise l'amélioration de l'efficacité des travaux des comités et encourage chacun des intervenants à apporter une valeur ajoutée au Régime.

#### La mission de la Direction des affaires administratives et de la gouvernance

Cette direction est chargée du secrétariat, des ordres du jour, de la logistique, de la forme de présentation de documents et des suivis des réunions de tous les comités du régime. Elle assume le volet légal, soit la recherche, les demandes d'opinions, les avis et les communications officielles externes et aux participants du régime. La gouvernance sous tous ses volets tels que la Politique de régie d'entreprise, le Code de déontologie, les normes, l'éthique et le support à l'organisation générale du travail font aussi partie des responsabilités de cette direction.

### Constats tirés du premier exercice d'autoévaluation

#### LES SOUS-COMITÉS ET LE SECRÉTARIAT

Le Comité exécutif, le Comité de placement, le Comité de vérification, le Comité de déontologie et le Secrétariat se sont livrés au premier exercice d'autoévaluation pour l'année 2004. Chacun devait se prononcer sur le respect de ses obligations respectives en regard de ses pouvoirs délégués et de son mandat et faire un rapport à l'autorité dont il relève. Le Secrétariat a fait rapport de ses activités au Comité exécutif. Le Comité de placement, le Comité de vérification et le Comité de déontologie ont fait rapport au Comité de retraite. Dans l'ensemble, il ressort que chacun de ces intervenants s'est bien acquitté de ses devoirs. Lorsqu'une obligation n'a pu être assumée en entier, les raisons ont été données au Comité de retraite et un plan d'action a été identifié.

## LE COMITÉ DE RETRAITE

Le Comité de retraite s'est également livré à son premier exercice d'autoévaluation. Le comité avait à se prononcer sur les points suivants :

- la clarté de sa mission et sa communication aux membres du Régime;
- la définition des mandats des différents intervenants à la gestion du Régime;
- les compétences requises;
- la transmission de l'information pertinente;
- la présence d'un code de déontologie;
- l'évaluation des activités des comités et du Secrétariat.

Le Comité de retraite s'est bien acquitté de ses obligations. Quelques points sont ressortis de l'exercice :

- politiques : les membres souhaitent qu'un rappel soit fait sur le contenu de toutes les politiques adoptées. Nous mettrons l'accent sur les mandats de chacun des intervenants impliqués dans la gestion du Régime, la portée du devoir fiduciaire, le degré de responsabilité du Comité de retraite et les principes contenus dans le Code de déontologie.
- formation : on insiste sur l'importance de la formation continue afin de soutenir les membres dans leurs tâches.
- gouvernance : un excellent travail a été réalisé dans la dernière année en ce qui a trait à la gouvernance et à l'acquisition d'un code de déontologie. On constate beaucoup de sérieux et de professionnalisme à cet égard.
- particularités de notre Régime de retraite : le fonctionnement de l'Université du Québec en réseau, la taille du Comité de retraite et la représentation des membres constituent des défis qui s'ajoutent à ceux des caisses de retraite en général. Le comité doit composer avec ces éléments dans un objectif de saine gouvernance.

## Conclusion

Le premier exercice d'autoévaluation a été profitable. Il a permis de constater qu'un grand souci de gouvernance habite les membres des comités ainsi que les employés du Secrétariat. Cet aspect devrait prendre encore plus d'ampleur avec les années.

## Perspectives

Le Régime se dotera sous peu d'un plan stratégique 2005-2008, ce qui permettra d'identifier les enjeux et les défis de la caisse de retraite, les orientations qu'elle prendra, les axes d'intervention qui permettront de donner suite aux orientations et les objectifs, c'est-à-dire les engagements à l'égard des résultats visés.



## États financiers et notes complémentaires

### Responsabilité de la Direction relativement à l'information financière

Les états financiers du Régime de retraite de l'Université du Québec ont été dressés par la direction, qui est responsable de l'intégrité et de la justesse des données présentées, y compris les nombreux montants devant être nécessairement fondés sur le jugement et sur des estimations. Ces états financiers ont été dressés suivant des conventions comptables conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada. L'information financière présentée dans le rapport annuel est en conformité avec les états financiers.

Des systèmes de contrôle interne et des procédés d'appoint sont maintenus pour fournir l'assurance que les opérations sont autorisées, que l'actif du régime est préservé et que les registres sont tenus avec exactitude. Ces contrôles comprennent des normes de qualité pour l'engagement et la formation du personnel, une politique de régie d'entreprise, une structure organisationnelle où la répartition des tâches est nettement définie, avec obligation de rendre compte du rendement, ainsi que la communication des politiques et des directives à tous les échelons.

La responsabilité des états financiers incombe au Comité de retraite, secondé par le Comité de vérification. Celui-ci se compose de sept administrateurs ne faisant partie ni des cadres ni du personnel de l'administrateur du régime. De plus, le comité examine les recommandations que font les vérificateurs externes en vue d'améliorer le contrôle interne, ainsi que leur mise en application par la direction. Dans l'exercice de ses fonctions, le comité rencontre régulièrement la direction et les vérificateurs externes pour décider de la portée et du choix du moment de leurs vérifications respectives, examiner leurs constatations et s'assurer qu'ils s'acquittent bien de leurs responsabilités. Ce comité a révisé les états financiers et en a recommandé l'approbation au Comité de retraite.

Les vérificateurs externes du régime, Samson Bélair/Deloitte & Touche, s.e.n.c.r.l., ont effectué une vérification indépendante des états financiers selon les normes de vérification généralement reconnues du Canada. Leur vérification a comporté les sondages et autres procédés qu'ils ont jugés nécessaires pour exprimer leur opinion dans leur rapport à l'administrateur. Les vérificateurs externes ont libre accès au Comité de vérification pour discuter de leur vérification et de leurs constatations quant à l'intégrité de la présentation des renseignements financiers et à la fiabilité des systèmes de contrôle interne.

Le directeur général  
Richard Laflamme

Le directeur des placements, de la comptabilité et du contrôle  
Louis Langlois, CFA

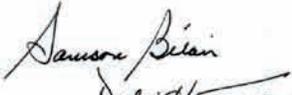
## Rapport des vérificateurs

Aux membres du Comité de retraite du Régime de retraite de l'Université du Québec

Nous avons vérifié l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations et l'état des obligations relatives aux prestations du Régime de retraite de l'Université du Québec au 31 décembre 2004 ainsi que l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction du régime. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de l'actif net disponible pour le service des prestations et les obligations relatives aux prestations du régime au 31 décembre 2004 ainsi que de l'évolution de son actif net disponible pour le service des prestations pour l'exercice terminé à cette date, selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.

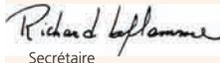
  
Sauson Bégin  
Deloitte & Touche S.É.N.C.R.L.

Comptables agréés, le 1<sup>er</sup> avril 2005

**Actif net disponible  
pour le service  
des prestations**  
**31 décembre 2004,**  
**avec chiffres correspondants**  
**de 2003**  
(en milliers de dollars)

Au nom du Comité de retraite,

  
Président

  
Secrétaire

	2004	2003
<b>ACTIF</b>		
PLACEMENTS		
EFFETS COMMERCIAUX	23 241	2 373
OBLIGATIONS ET FONDS D'OBLIGATIONS	485 530	444 562
ACTIONS ET FONDS D'ACTIONS	745 294	746 727
ACTIFS DÉPOSÉS EN CONTREPARTIE DES CONTRATS À TERME	180 077	169 030
FONDS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	57 361	42 955
PLACEMENTS ALTERNATIFS	55 740	32 368
PLACEMENTS IMMOBILIERS	71 680	12 630
ENCAISSE DES FIDUCIAIRES ET DÉPÔTS SUR MARGE	16 046	1 743
	1 634 969	1 452 388
CRÉANCES		
COTISATIONS À RECEVOIR DES MEMBRES	3 808	3 889
COTISATIONS À RECEVOIR DES EMPLOYEURS	3 178	3 475
REVENUS DE PLACEMENTS À RECEVOIR	4 435	2 771
TRANSACTIONS SUR PLACEMENTS EN VOIE DE RÈGLEMENT	1 638	406
AUTRES CRÉANCES À RECEVOIR	462	535
	13 521	11 076
IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS	473	373
ENCAISSE	2 767	2 908
	3 240	3 281
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>	<b>1 651 730</b>	<b>1 466 745</b>
<b>PASSIF</b>		
TRANSACTIONS SUR PLACEMENTS EN VOIE DE RÈGLEMENT	1 471	362
CHARGES À PAYER	1 935	1 261
COTISATIONS À REMBOURSER	676	488
<b>TOTAL DU PASSIF</b>	<b>4 082</b>	<b>2 111</b>
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>1 647 648</b>	<b>1 464 634</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

### Évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003  
(en milliers de dollars)

	2004	2003
<b>ACTIVITÉS DE PLACEMENT</b>		
REVENUS (PERTES) DE PLACEMENTS (note 4)		
REVENUS DE PLACEMENTS	78 482	77 998
PERTES RÉALISÉES SUR PLACEMENTS	(48 324)	(6 450)
VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES PLACEMENTS	137 270	119 994
	167 428	191 542
GESTION DES PLACEMENTS ET GARDE DES VALEURS	(3 155)	(3 150)
<b>REVENUS NETS DE PLACEMENTS</b>	<b>164 273</b>	<b>188 392</b>
<b>ACTIVITÉS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT</b>		
COTISATIONS (note 5)		
COTISATIONS DES MEMBRES	29 028	26 826
COTISATIONS DES EMPLOYEURS	26 743	25 418
TRANSFERTS D'AUTRES RÉGIMES	5 351	4 457
COTISATIONS EXONÉRÉES	(2)	(61)
	61 120	56 640
AUTRES REVENUS	47	68
REVENUS	61 167	56 708
PRESTATIONS		
PRESTATIONS DE RETRAITE	(30 939)	(27 691)
REMBOURSEMENTS DE COTISATIONS	(2 803)	(3 540)
TRANSFERTS À D'AUTRES RÉGIMES	(4 245)	(3 083)
	(37 987)	(34 314)
<b>REVENUS NETS D'ADMINISTRATION DU RÈGLEMENT</b>	<b>23 180</b>	<b>22 394</b>
<b>FRAIS D'ADMINISTRATION (note 6)</b>	<b>(4 439)</b>	<b>(3 477)</b>
<b>AUGMENTATION TOTALE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>	<b>183 014</b>	<b>207 309</b>
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 464 634	1 257 325
<b>ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE</b>	<b>1 647 648</b>	<b>1 464 634</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

### Obligations relatives aux prestations

Exercice terminé le 31 décembre 2004, avec chiffres correspondants de 2003  
(en milliers de dollars)

	2004	2003
<b>VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES</b>		
AUGMENTATION (DIMINUTION) AU COURS DE L'EXERCICE PROVENANT DE :		
MODIFICATIONS DES PRESTATIONS	16 100	-
MODIFICATIONS DES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES	(105 946)	(26 956)
INTÉRÊTS CUMULÉS SUR LES PRESTATIONS	109 437	101 507
PRESTATIONS CONSTITUÉES	67 839	65 332
PRESTATIONS VERSÉES	(32 589)	(29 789)
IMPACT DE LA HAUSSE DES COTISATIONS EN 2004, 2005 ET 2006 SUR LA RÉSERVE POUR INSUFFISANCE DE COTISATIONS	(13 524)	(5 839)
PERTE (GAIN) D'EXPÉRIENCE	(8 138)	3 334
AUGMENTATION NETTE DE LA VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES	33 179	107 589
VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES AU DÉBUT DE L'EXERCICE	1 576 024	1 468 435
<b>VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES À LA FIN DE L'EXERCICE (note 7)</b>	<b>1 609 203</b>	<b>1 576 024</b>
<b>VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS</b>		
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS	1 647 648	1 464 634
MODIFICATION DE L'ACTIF NET BASÉE SUR L'ÉCART DE RENDEMENT (note 7)	74 649	115 849
<b>VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS (note 7)</b>	<b>1 722 297</b>	<b>1 580 483</b>
<b>EXCÉDENT DE LA VALEUR ACTUARIELLE DE L'ACTIF NET PAR RAPPORT À LA VALEUR ACTUARIELLE DES PRESTATIONS CONSTITUÉES (note 8)</b>	<b>113 094</b>	<b>4 459</b>

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

# Notes afférentes aux états financiers

Exercice terminé le 31 décembre 2004 (les montants dans les tableaux sont en milliers de dollars)

## 1. DESCRIPTION DU RÉGIME

La description du régime de retraite fournie ci-dessous ne constitue qu'un résumé. Les lecteurs devront consulter le texte du règlement du régime s'ils désirent une information plus complète. Le texte est accessible notamment par l'entremise du site [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca), dans la section « Régime ».

### Généralités

Les salariés de l'Université du Québec, de ses établissements et des autres unités désignées dans le règlement du régime participent à un régime de retraite contributif à prestations déterminées. Ce régime est administré par un comité de retraite paritaire composé de membres désignés par les employeurs et les employés des divers organismes participant au régime ainsi que par les autres membres prévus à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec.

Le régime est enregistré selon la Loi sur les régimes complémentaires de retraite du Québec. Le régime est une fiducie de pension enregistrée au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et il est exempté d'impôt.

### Politique de capitalisation

Les fonds du régime proviennent des cotisations et des revenus générés par les placements de façon à constituer les prestations déterminées selon les dispositions du régime. Les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation est fixé par le comité de retraite, sur recommandation de l'actuaire (voir note 5).

### Prestations au titre des services

Un participant actif a droit à une rente normale de retraite dès qu'il respecte l'un des critères suivants :

- a) il a atteint 35 ans de service;
- b) il a atteint 55 ans d'âge et a accumulé 32 ans de service;
- c) il a atteint l'âge normal de retraite, soit 65 ans ou 60 ans pour les femmes qui participaient au régime le 1er juin 1975.

La rente annuelle normale d'un membre est basée sur le traitement moyen du membre pour les cinq (5) années les mieux rémunérées lors de sa participation au régime. Le montant de la rente est fixé à 2 % de ce traitement moyen par année de participation.

À compter de soixante-cinq (65) ans, la rente annuelle est réduite de 0,7 % du traitement moyen jusqu'à concurrence de la moyenne du maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec pour les années correspondantes.

### Prestations au décès

Au décès d'un membre non retraité ayant moins de dix (10) ans de service, son conjoint ou, à défaut, ses ayants cause reçoivent un montant forfaitaire conformément aux dispositions du régime.

Au décès d'un membre non retraité ayant dix (10) ans et plus de service ou au décès d'un membre retraité, une rente égale à 50 % de la rente créditée au membre est versée au conjoint survivant. Si le décès survient après la retraite, la rente est de 60 % à moins que le conjoint n'ait renoncé au 10 % supplémentaire au moment de la prise de retraite. Les enfants à charge reçoivent chacun une rente égale à 10 % (maximum de 40 %) ou, en l'absence de conjoint, à 20 % de la rente créditée au membre (maximum de 80 %). En l'absence de conjoint et d'enfants, un montant forfaitaire est versé conformément aux dispositions du régime.

### Remboursement ou transfert lors d'une cessation d'emploi

À la cessation d'emploi, et ce, conformément aux dispositions du règlement du régime, un membre peut choisir de se voir accorder une rente différée ou de recevoir un montant forfaitaire correspondant à la valeur de la rente différée et des cotisations excédentaires calculées en vertu de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite.

### Indexation

Les rentes versées sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec.

Certaines dispositions particulières peuvent s'appliquer pour un membre ayant bénéficié d'un transfert de service en provenance d'un autre organisme.

Une clause d'indexation partielle répondant aux minima de la loi s'applique pour les rentes différées.

### Modifications au Règlement au 1<sup>er</sup> janvier 2005

Pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004, les rentes sont indexées annuellement selon l'indice des rentes du Québec, auquel on soustrait 3 %. Le résultat de cette soustraction ne peut toutefois être inférieur à l'unité.

Une réserve pour indexation sera constituée et sera égale à l'écart entre le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation, et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse d'indexation réduite de 3 %. Le montant de cette réserve ne peut excéder l'écart entre la valeur actuarielle de l'actif du régime et le passif actuariel calculé à partir d'une hypothèse de pleine indexation.

Cette réserve doit servir à verser l'indexation requise pour la participation effectuée après le 31 décembre 2004 afin de faire en sorte que les rentes en cours de paiement soient ajustées selon la formule d'indexation prévue pour la participation effectuée avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005.

# Notes afférentes aux états financiers

## 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

### Présentation générale

Les états financiers sont basés sur la convention de la continuité de l'exploitation et présentent la situation financière globale du régime de retraite considéré comme une entité distincte, indépendante de son promoteur et de ses participants. Ils sont préparés en conformité avec les principes comptables généralement reconnus du Canada.

### Placements

Les placements sont présentés à leur juste valeur de la façon suivante :

Les effets commerciaux sont présentés au coût, ce qui correspond à leur juste valeur compte tenu de leurs échéances à court terme.

Les obligations sont évaluées d'après les données obtenues auprès de courtiers ou, à défaut, selon une grille utilisant les taux de rendement du marché.

Les actions sont évaluées selon le cours à la clôture des marchés boursiers.

La juste valeur des unités de fonds communs d'obligations, d'actions, hypothécaires et immobiliers, est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires de fonds.

Les prêts hypothécaires indexés sont composés de titres de longue durée dont le taux d'intérêt est ajusté annuellement selon l'indice canadien des prix à la consommation. Compte tenu des taux à court terme appliqués sur ces prêts, leur juste valeur est considérée comme équivalente à leur valeur en capital.

La juste valeur des sociétés en commandite présentée dans les placements alternatifs et immobiliers, des fonds de couverture et du billet subordonné présentée dans les placements alternatifs est déterminée à partir de l'évaluation soumise par chacun des gestionnaires et administrateurs de ces placements.

Les contrats à terme n'ont aucune valeur comptable à la date de fin d'exercice puisqu'ils font l'objet d'une réalisation quotidienne. La juste valeur des contrats sur devises est établie en fonction de leur valeur de liquidation à la fin de l'exercice financier.

Les achats et ventes des placements et de contrats sur produits dérivés sont comptabilisés à la date de l'opération de la transaction (la date à laquelle les risques et les avantages importants ont été transférés).

### Conversion de devises étrangères

Les éléments d'actif et de passif en devises étrangères sont convertis en dollars canadiens selon les taux de change en vigueur à la fin de l'exercice. Les éléments de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations sont convertis aux taux de change en vigueur au moment de l'enregistrement des transactions. Les gains ou les pertes résultant des fluctuations dans les taux de change sont reflétés à l'état de l'évolution de l'actif net disponible pour le service des prestations, au poste des revenus de placements.

### Immobilisations

Le mobilier, les équipements et les logiciels informatiques sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur des périodes correspondant à la durée de vie utile de ces biens. Les améliorations locatives sont amorties de façon linéaire sur la durée initiale du bail.

### Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers selon les principes comptables généralement reconnus du Canada nécessite l'utilisation d'estimations ainsi que la formulation d'hypothèses qui ont un effet sur les montants des éléments d'actif et de passif présentés, sur la présentation des éléments d'actif et de passif éventuels ainsi que sur les postes de revenus et de dépenses s'y rapportant. Par conséquent, les résultats réels peuvent être différents de ces estimations.

### Revenu de placement

Les revenus de dividendes sont constatés à la date ex-dividende. Les intérêts créditeurs sont constatés selon la méthode de la comptabilité d'exercice à mesure qu'ils sont gagnés. Le revenu de placement comprend également les gains et pertes réalisés et non réalisés.

## 3. INSTRUMENTS FINANCIERS

Conformément à la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le comité de retraite s'est doté d'une politique de placement qui encadre les activités de placement de ses gestionnaires externes.

La politique de placement vise principalement à optimiser, avec un niveau de risque acceptable, les rendements de la caisse de retraite dans le but d'assurer le paiement des prestations actuelles et futures prévues par les dispositions présentes du règlement du régime.

Dans sa politique de placement, le comité de retraite a adopté une répartition stratégique à long terme des placements dans plusieurs classes d'actifs et dans un grand nombre de pays, laquelle vise à réduire les risques liés à la volatilité des marchés. De plus, la politique de placement permet des déviations tactiques à cette stratégie afin de profiter des mouvements à court terme des marchés.

Pour des raisons d'économie, d'efficacité, de rapidité d'exécution et d'accessibilité à certains marchés, le comité de retraite peut autoriser l'utilisation de produits dérivés sur des marchés organisés complètement liquides, évalués au marché quotidiennement, afin de reproduire des indices boursiers, obligataires ou monétaires reconnus.

## Notes afférentes aux états financiers

La politique de placement prévoit aussi l'utilisation d'instruments financiers de couverture des monnaies afin de gérer certains risques de devises.

Toujours dans une optique de contrôle du risque en diminuant la volatilité du portefeuille, les fonds de couverture sont utilisés comme élément de diversification qui a comme caractéristique une faible corrélation avec les autres classes d'actifs.

### Risque de prix

Le risque maximum de prix encouru par le régime est équivalent à la juste valeur des placements, telle que présentée à l'état de l'actif net disponible pour le service des prestations.

#### a) Obligations et fonds d'obligations

Tout mouvement des taux d'intérêt de 1 % aurait un effet inverse de 5,0 % (5,9 % en 2003) sur la valeur du portefeuille obligataire.

Le taux d'intérêt courant (revenu du coupon/valeur comptable) sur le portefeuille obligataire canadien est de 4,6 % au 31 décembre 2004 (5,0 % en 2003).

Au 31 décembre 2004, le régime ne détient directement aucun instrument financier pour gérer les risques de prix reliés aux taux d'intérêt.

L'échéance des obligations canadiennes, incluant les obligations déposées en contrepartie des contrats à terme (66 053 000 \$ en 2004 et 60 461 000 \$ en 2003), se détaille ainsi :

ÉCHÉANCE	DE 0 À 5 ANS		DE 6 À 10 ANS		11 ANS ET PLUS		TOTAL	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
JUSTE VALEUR								
FÉDÉRALES	89 104	65 956	2 412	4 882	17 864	30 293	109 380	101 132
PROVINCIALES ET GARANTIES	99 507	81 749	-	12 998	38 295	28 294	137 802	123 041
	188 611	147 705	2 412	17 880	56 159	58 587	247 182	224 173

Le Régime de retraite de l'Université du Québec détient des participations dans des fonds communs obligataires canadiennes. L'échéance des portefeuilles correspondant à la participation du régime dans ces fonds communs se détaillent comme suit :

ÉCHÉANCE	DE 0 À 5 ANS		DE 6 À 10 ANS		11 ANS ET PLUS		TOTAL	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
JUSTE VALEUR								
FÉDÉRALES	27 839	54 970	11 634	19 268	23 561	23 209	63 034	97 446
PROVINCIALES ET GARANTIES	20 829	11 821	12 054	12 827	21 601	21 317	54 484	45 965
MUNICIPALES	548	622	963	1 411	1 209	979	2 720	3 012
DE SOCIÉTÉS	71 215	40 569	29 711	29 024	26 209	24 344	127 135	93 937
	120 431	107 982	54 362	62 530	72 580	69 849	247 373	240 360

#### b) Actions

La plupart des actions détenues par le régime sont transigées sur des marchés reconnus et organisés.

#### c) Placements privés

De par leur nature, les placements privés détenus par les sociétés en commandite dans lesquelles le régime détient une participation ne sont pas transigés sur des marchés organisés, ce qui restreint les mouvements de prix de ces placements. Ceux-ci représentent 26 673 000 \$ (1,6 % de l'actif total), (16 514 000 \$ en 2003, 1,1 % de l'actif total).

#### d) Placements libellés en devises étrangères

Les placements libellés en devises étrangères se répartissent ainsi, avant et après la répartition des titres détenus indirectement par le biais de fonds communs et de sociétés en commandite :

DEVICES	DÉTENUS DIRECTEMENT	DÉTENUS INDIRECTEMENT	2004	2003
			JUSTE VALEUR TOTALE	
DOLLAR AMÉRICAIN	212 624	(6 100)	206 524	177 494
EURO	16 702	64 666	81 368	76 265
LIVRE STERLING	5 448	48 861	54 309	52 314
YEN	8 030	36 607	44 637	41 683
AUTRES DEVICES (25) (23 en 2003)	33 139	46 466	79 605	51 642
	275 943	190 500	466 443	399 398

#### e) Produits dérivés

Couverture de devises

Afin de gérer certains risques de devises, le Régime de retraite de l'Université du Québec peut détenir des contrats sur devises. Au 31 décembre 2004, aucun contrat n'est détenu (aucun contrat en 2003).

Positionnement sur les marchés étrangers aux fins d'alignement sur le portefeuille de référence

Dans le but d'atteindre la proportion de placements étrangers prévue dans le portefeuille de référence, le Régime de retraite de l'Université du Québec détient, au 31 décembre 2004, des contrats à terme avec un taux d'intérêt implicite Libor d'une durée de trois mois et pour une valeur d'engagement de 180 045 000 \$ (169 729 000 \$ en 2003) sur l'indice S&P 500.

## Notes afférentes aux états financiers

Les actifs déposés en contrepartie de ces contrats à terme sont composés ainsi :

	% DE LA CATÉGORIE	2004 JUSTE VALEUR	% DE LA CATÉGORIE	2003 JUSTE VALEUR
ENCAISSE, DÉPÔT SUR MARGE ET REVENUS DE PLACEMENTS À RECEVOIR	1,0%	1 832	1,1%	1 920
EFFETS COMMERCIAUX	25,8	46 591	28,9	48 955
TITRES À REVENUS FIXES	36,6	66 053	35,7	60 462
PARTICIPATION DANS UN FONDS COMMUN REGROUPANT DES FONDS DE COUVERTURE	36,6	65 944	34,3	58 202
	100,0%	180 420	100,0%	169 539

### Allocation tactique des placements

Le processus d'allocation tactique des actifs entre les marchés financiers canadiens et américains, au moyen de contrats à terme sur les marchés organisés, a pour effet de modifier la répartition de la juste valeur des placements de la façon suivante :

	AVANT ALLOCATION TACTIQUE	ALLOCATION TACTIQUE	2004 APRÈS ALLOCATION TACTIQUE
EFFETS COMMERCIAUX	23 241	71 372	94 613
OBLIGATIONS ET FONDS D'OBLIGATIONS	485 530	-	485 530
ACTIONS ET FONDS D'ACTIONS CANADIENNES	435 251	(40 006)	395 245
ACTIONS AMÉRICAINES *	229 751	(31 366)	198 385
AUTRES ACTIONS ET FONDS D'AUTRES ACTIONS ÉTRANGÈRES	260 369	-	260 369
AUTRES ACTIFS	200 827	-	200 827
	1 634 969	-	1 634 969

\* Incluant les actifs déposés en contrepartie des contrats à terme sur le S&P 500.

### Risque de crédit

La concentration du risque de crédit existe lorsqu'une portion significative du portefeuille est investie dans des titres ayant des caractéristiques similaires ou obéissant à des variations semblables reliées aux conditions économiques ou politiques. Le portefeuille (incluant les obligations déposées en contrepartie des contrats à terme) montre les concentrations suivantes :

Obligations et participation du régime dans des fonds d'obligations canadiennes (29,9 % de l'actif total) :

	INDICE UNIVERSEL SCOTIA CAPITAL	% DE LA CATÉGORIE	OBLIGATIONS	FONDS D'OBLIGATIONS	2004 JUSTE VALEUR	2003 JUSTE VALEUR
FÉDÉRALES	45,4%	34,9%	109 380	63 034	172 414	198 578
PROVINCIALES ET GARANTIES	25,7	38,9	137 802	54 484	192 286	169 006
MUNICIPALES	1,3	0,5	-	2 720	2 720	3 012
DE SOCIÉTÉS	27,6	25,7	-	127 135	127 135	93 937
	100,0%	100,0%	247 182	247 373	494 555	464 533

Participation du régime dans un fonds d'obligations étrangères (3,5 % de l'actif total) :

	% DE LA CATÉGORIE	2004 JUSTE VALEUR	2003 JUSTE VALEUR
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES	BRÉSIL	12 667	7 560
	MEXIQUE	4 937	4 154
	VENEZUELA	3 465	1 810
	URUGUAY	3 212	2 446
	ARGENTINE	3 184	2 276
	AUTRES PAYS (4) (5 en 2003)	4 132	3 473
EUROPE	RUSSIE	11 417	5 106
	AUTRES PAYS (11) (6 en 2003)	4 115	2 842
PACIFIQUE / ASIE	INDONÉSIE	5 129	2 466
	AUTRES PAYS (8) (8 en 2003)	6 240	4 859
AFRIQUE / MOYEN-ORIENT	TURQUIE	4 883	-
	AUTRES PAYS (5) (6 en 2003)	2 965	3 498
ENCAISSE NETTE	(16,3)	(9 318)	-
	100,0%	57 028	40 490

## Notes afférentes aux états financiers

Actions et participation du régime dans des fonds d'actions canadiennes (26,4 % de l'actif total) :

	S&P/TSX	% DE LA CATÉGORIE	ACTIONS	FONDS D' ACTIONS	2004 JUSTE VALEUR	2003 JUSTE VALEUR
SERVICES FINANCIERS	32,8%	27,1%	107 966	9 860	117 826	148 431
ÉNERGIE	18,5	18,2	73 549	5 537	79 086	63 919
MATIÈRES PREMIÈRES	16,9	12,9	51 007	5 092	56 099	77 722
CONSOMMATION DISCRÉTIONNAIRE	6,4	10,7	44 575	1 944	46 519	39 713
TÉLÉCOMMUNICATIONS	5,2	6,0	24 758	1 560	26 318	24 487
PRODUITS INDUSTRIELS	6,0	5,8	23 392	1 819	25 211	34 242
TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION	6,6	4,6	17 936	1 978	19 914	30 086
AUTRES SECTEURS	7,6	14,7	62 040	2 238	64 278	50 885
	100,0%	100,0%	405 223	30 028	435 251	469 485

Actions et participation du régime dans des fonds d'actions étrangères (18,8 % de l'actif total) :

	% DE LA CATÉGORIE	ACTIONS	FONDS D' ACTIONS	2004 JUSTE VALEUR	2003 JUSTE VALEUR
AMÉRIQUES					
ÉTATS-UNIS	16,0%	49 655	19	49 674	45 257
AUTRES PAYS (3) (2 en 2003)	3,8	8 233	3 590	11 823	4 871
EUROPE					
ROYAUME-UNI	17,3	5 716	47 985	53 701	54 426
FRANCE	7,9	2 371	22 106	24 477	23 303
SUISSE	7,5	1 976	21 294	23 270	15 590
ALLEMAGNE	4,2	2 744	10 289	13 033	15 120
AUTRES PAYS (15) (14 en 2003)	16,0	16 726	32 956	49 682	45 711
PACIFIQUE / ASIE					
JAPON	14,3	8 030	36 305	44 335	41 528
AUTRES PAYS (11) (11 en 2003)	10,7	22 209	10 846	33 055	26 947
AFRIQUE / PROCHE ET MOYEN-ORIENT	2,3	6 993	-	6 993	4 489
	100,0%	124 653	185 390	310 043	277 242

Fonds et prêts hypothécaires (3,5 % de l'actif total)

Ce véhicule de placement est utilisé aux fins d'immunisation d'une partie du passif des membres retraités. Les prêts hypothécaires, dont le rendement est indexé à l'inflation, ont été consentis à des coopératives d'habitation qui sont réparties à travers le Québec et l'Ontario. Elles sont subventionnées par le gouvernement du Canada, et les prêts hypothécaires sont garantis par la Société canadienne d'hypothèque et de logement (SCHL).

Placements alternatifs (3,4 % de l'actif total)

Les placements alternatifs sont composés des éléments suivants :

	2004	2003
FONDS REGROUPANT PLUSIEURS FONDS UTILISANT PLUSIEURS STRATÉGIES DE PLACEMENT (FONDS DE COUVERTURE)	15 730	15 854
BILLET SUBORDONNÉ	15 000	-
SOCIÉTÉS EN COMMANDITE	25 010	16 514
	55 740	32 368

Les sociétés en commandite composant les placements alternatifs se répartissent de la façon suivante :

	2004		JUSTE VALEUR	2003		JUSTE VALEUR
	CAPITAL ENGAGÉ	CAPITAL SOUSCRIT ET VERSÉ		CAPITAL ENGAGÉ	CAPITAL SOUSCRIT ET VERSÉ	
SOCIÉTÉS CANADIENNES	40 125	13 808	9 183	40 000	9 418	5 145
SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES	34 975	19 648	15 827	35 525	14 053	11 369
	75 100	33 456	25 010	75 525	23 471	16 514

## Notes afférentes aux états financiers

### 4. REVENUS DE PLACEMENTS

Les revenus, gains, pertes et variation de juste valeur provenant des placements se répartissent ainsi :

	REVENUS		GAINS (PERTES) RÉALISÉ(E)S		VARIATION JUSTE VALEUR		TOTAL	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
PRODUITS DÉRIVÉS ET ACTIFS								
DÉPOSÉS EN CONTREPARTIE	18 024	42 641	233	429	(1 693)	(10 525)	16 564	32 545
ENCAISSE, EFFETS COMMERCIAUX	307	160	-	-	(41)	(145)	266	15
OBLIGATIONS	22 853	20 803	5 619	7 705	7 899	3 741	36 371	32 249
ACTIONS	32 004	11 778	(52 205)	(7 234)	120 349	130 448	100 148	134 992
FONDS ET PRÊTS HYPOTHÉCAIRES	3 455	3 199	-	-	153	(42)	3 608	3 157
PLACEMENTS ALTERNATIFS	(583)	(1 627)	633	(573)	83	(3 277)	133	(5 477)
FONDS IMMOBILIERS	2 534	1 004	-	-	10 520	(206)	13 054	798
ALLOCATION TACTIQUE DES ACTIFS	-	-	(388)	-	-	-	(388)	-
FLUCTUATION DES TAUX DE CHANGE	99	(123)	(2 714)	(6 823)	-	-	(2 615)	(6 946)
AUTRES REVENUS DE PLACEMENTS	177	163	110	46	-	-	287	209
	78 870	77 998	(48 712)	(6 450)	137 270	119 994	167 428	191 542

### 5. COTISATIONS

En vertu du règlement du régime, les participants et l'Université cotisent selon une base paritaire. Le taux de cotisation fixé par le comité de retraite pour 2003 était de 7,8 %. Pour 2004, le taux de cotisation est de 8,4 %. À compter de janvier 2005, le taux de cotisation passe à 9,083 % et celui pour 2006 à 9,669 %.

Ce taux, appliqué au traitement du participant dont on déduit 25 % pour la partie qui est inférieure au maximum des gains admissibles au sens du Régime de rentes du Québec, détermine la cotisation de chacune des parties.

Les cotisations se détaillent ainsi :

	2004	2003
MEMBRES		
COTISATIONS DE L'ANNÉE COURANTE	26 416	25 134
AJUSTEMENTS D'ANNÉES ANTÉRIEURES	83	102
RACHATS D'ANNÉES DE SERVICE	2 177	1 538
COTISATIONS ADDITIONNELLES	352	52
	29 028	26 826
COTISATIONS EXONÉRÉES	(1)	(30)
	<b>29 027</b>	<b>26 796</b>
EMPLOYEURS		
COTISATIONS DE L'ANNÉE COURANTE	26 416	25 134
AJUSTEMENTS D'ANNÉES ANTÉRIEURES	77	99
RACHATS D'ANNÉES DE SERVICE	250	185
	26 743	25 418
COTISATIONS EXONÉRÉES	(1)	(31)
	<b>26 742</b>	<b>25 387</b>

### 6. FRAIS D'ADMINISTRATION

Les frais d'administration se détaillent ainsi :

	PLACEMENTS		RÈGLEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL	
	2004	2003	2004	2003	2004	2003	2004	2003
SALAIRES, AVANTAGES SOCIAUX ET FORMATION	234	178	1 251	1 002	1 271	936	2 756	2 116
DÉPLACEMENTS ET RÉUNIONS	14	34	76	32	68	63	158	129
DÉPENSES D'OPÉRATION	44	18	389	319	210	184	643	521
FRAIS EXTERNES	61	55	424	277	140	153	625	485
AUTRES DÉPENSES	22	7	138	134	97	85	257	226
	<b>375</b>	<b>292</b>	<b>2 278</b>	<b>1 764</b>	<b>1 786</b>	<b>1 421</b>	<b>4 439</b>	<b>3 477</b>

## Notes afférentes aux états financiers

### 7. OBLIGATIONS RELATIVES AUX PRESTATIONS

Le cabinet d'actuaire Morneau Sobeco a établi la valeur actuarielle des prestations constituées au 31 décembre 2004 sur la base d'une extrapolation des résultats au 31 janvier 2004, date de la dernière évaluation actuarielle complète déposée auprès des organismes de réglementation.

La valeur actuarielle des prestations constituées a été déterminée au moyen de la méthode de projection des prestations pour les services accumulés à date. Les écarts entre les résultats obtenus selon la méthode précitée et ceux obtenus selon la méthode de répartition des prestations au prorata des années de service (méthode requise en vertu du chapitre 4100 des normes de l'Institut Canadien des Comptables Agréés) sont non significatifs.

Les hypothèses utilisées pour déterminer la valeur actuarielle des prestations constituées tiennent compte des prévisions concernant la situation du marché à long terme. Les hypothèses actuarielles à long terme les plus importantes utilisées pour l'évaluation sont les suivantes :

	2004	2003
RENDEMENT DE L'ACTIF	8,0 %	8,0 %
FRAIS DE GESTION	0,5 %	0,5 %
AUGMENTATION DES ÉCHELLES SALARIALES	4,0 %	4,5 %
TAUX D'INDEXATION DES RENTES	3,5 %	4,0 %

En plus de l'augmentation des échelles, les augmentations salariales considérées dans l'évaluation tiennent compte de la progression dans l'échelle en fonction de l'âge atteint.

Toutefois, afin de refléter l'effet de la situation économique actuelle, un taux de 2,0 % (2,5 % au 31 décembre 2003) en plus de l'échelle des salaires a été utilisé dans les hypothèses actuarielles relatives aux augmentations de salaires pour les années 2004 à 2007 (2002 à 2006 au 31 décembre 2003). L'hypothèse d'indexation des rentes est de 2,5 % (2,5 % au 31 décembre 2003) pour les années 2004 à 2007 (2002 à 2006 au 31 décembre 2003). Quant à l'hypothèse de rendement de l'actif, elle est de 7,0 % (7,5 % au 31 décembre 2003) pour les années 2004 à 2007 (2002 à 2006 au 31 décembre 2003).

La valeur actuarielle de l'actif net disponible pour le service des prestations a été déterminée de manière à tenir compte des tendances à long terme du marché (en conformité avec les hypothèses sous-jacentes à l'évaluation des prestations constituées). L'évaluation actuarielle est basée sur la juste valeur des éléments d'actif, modifiée pour tenir compte d'une partie de la différence entre le rendement réel (i.e. net de l'inflation et des augmentations de salaire) effectif et le rendement réel selon les hypothèses actuarielles. La différence précitée est graduellement portée aux éléments d'actif au taux annuel de 20 % et le solde de 80 % est porté en réserve.

La partie excédentaire à la juste valeur prise en compte est de 74 649 000 \$ au 31 décembre 2004 (115 849 000 \$ au 31 décembre 2003).

### 8. CAPITALISATION

Au 31 décembre 2004, une extrapolation des résultats de l'évaluation actuarielle au 31 janvier 2004 effectuée par Morneau Sobeco montre un surplus actuariel s'élevant à 113 094 000 \$ alors que les résultats au 31 décembre 2003 indiquaient un surplus de 4 459 000 \$, soit une augmentation de 108 635 000 \$, donnant ainsi un taux de capitalisation de 107,0 % en 2004 par rapport à 100,3 % en 2003.

### 9. ENGAGEMENTS

Contractuels

Le Régime de retraite de l'Université du Québec loue ses bureaux en vertu d'un bail qui doit venir à échéance le 30 novembre 2014.

Les loyers futurs comprennent les paiements suivants :

2005	2006	2007	2008	2009	2010 et suivantes	Total
204\$	204\$	204\$	204\$	204\$	1 025\$	2 045\$



## La Fédération des retraités de l'Université du Québec

### **Fédération des retraités de l'Université du Québec**

475, rue de l'Église, Québec (Québec) G1K 9H7 / Téléphone : (418) 657-4119  
Roch Meynard, président

### **Association des retraités de l'ENAP**

4482, chemin de Cageux, appartement 301, Laval (Québec) H7W 2S7 / Téléphone : (450) 688-4793  
Yvon Tremblay, président

### **Association des retraités de l'UQTR**

1740, rue de la Gérardière, Trois-Rivières (Québec) G8Y 2C5 / Téléphone : (819) 378-7203  
Renald Cloutier, président

### **Association des professeurs retraités de l'UQTR**

230, rue Jonette, St-Étienne-des-Grès (Québec) J0X 2P0 / Téléphone : (819) 535-1363  
Paul Gagné, président

### **Association des professeures et professeurs retraités de l'UQAM**

146, rue François, app. 212, Verdun (Québec) H3E 1G3 / Téléphone : (514) 767-1371  
André Bergeron, président

### **Association du personnel retraité de l'UQAM**

C.P. 8888, succursale centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3P8 / Téléphone : (450) 686-8211  
Thérèse Leduc, présidente

### **Association des retraités de l'UQAR**

727, rue de l'Horizon, Pointe-au-père (Québec) G5M 1H1 / Téléphone : (418) 724-9201  
Gaston Dumont, président

### **Association des retraités de l'UQAC**

474, rue Chabanel, Chicoutimi (Québec) G7H 3S4 / Téléphone : (418) 543-6752  
Louise Pelletier, présidente

### **Association des retraités de l'Université du Québec (SS)**

1457, rue De Nerval, Sainte-Foy (Québec) G2G 1R6 / Téléphone : (418) 871-4036  
Pierre Dionne, président

### **Association des personnes retraitées de la Télé-Université**

670, de l'Alvergne, app.2, Québec (Québec) G1R 2L8 / Téléphone : (418) 527-3871  
Céline Lebel, présidente

### **Association des retraités de l'UQO**

45, rue des Capucines, Gatineau (Québec) G9A 1S8 / Téléphone : (819) 770-3910  
Yves Asselin, président

### **Association des retraités de l'UQAT**

541, rue Jean-Guy-Hamelin, Rouyn-Noranda (Québec) J9X 5N7 / Téléphone : (819) 762-2026  
Anne-Marie Bergeron-Cotnoir, présidente



## Liste des retraités et des décès en 2004

Cette section a été retirée volontairement de la présente version électronique par respect des renseignements personnels qu'elle contenait.





## Liste des retraités et des décès en 2004

Cette section a été retirée volontairement de la présente version électronique par respect des renseignements personnels qu'elle contenait.





## Comités, direction du Secrétariat et partenaires

(en date du 31 décembre 2004)

### Les membres du Comité de retraite désignés par la corporation

Daniel Bénéteau, UQAR / Luc Bergeron, UQAT / Raymond Brulotte, TÉLUQ / Martin Côté, UQAC / René Garneau, UQTR / Louise Laflamme, ENAP / Jean Lavoie, INRS / Mauro Malservisi, UQAM / Paul Préseault, UQO / Michel Quimper, UQ / Normand Trudel, ETS

### Les membres du Comité de retraite désignés par les employés, syndicats ou associations

Eugène Arsenault, UQ / Nicole Dubuc, ETS / Céline Dupuis, UQAR / Jacques Giroux, UQAT / Émile Leroux, UQO / Gaétan Naud, TÉLUQ / Michel Lizée, UQAM / Marc Papillon, UQTR / Serge Potvin, UQAC / Joanne Roger, INRS / Lucie Rouillard, ENAP

### Les membres désignés par l'Assemblée des gouverneurs

Michel Bourassa / Jacques Desmeules

### Les membres élus à l'Assemblée annuelle

René Delsanne, désigné par les membres actifs / Marcel Belleau, désigné par les membres inactifs et les retraités

### Le membre indépendant désigné par le Comité de retraite

Michel Sanschagrin

### Les membres du Comité de déontologie

Marie-France Gagnier / Marc Jean / Dany Rondeau

### Les membres du Comité exécutif

Martin Côté / Émile Leroux / Michel Lizée / Mauro Malservisi / Marc Papillon / Michel Quimper

### Les membres du Comité de placement

Daniel Bénéteau / René Delsanne / René Garneau / Jacques Giroux / Reynald Harpin / Jean Lavoie / Michel Lizée

### Les membres du sous-comité consultatif de répartition des actifs

André Bineau, vice-président Placements, Caisse de retraite des policiers de la Ville de Montréal  
Reynald Harpin, vice-président Placements, Caisses de retraite de l'Alcan  
Claude Lemire, consultant

### Les membres du Comité de vérification

Michel Bélanger, membre indépendant / Luc Bergeron / Jacques Desmeules, membre expert / Jacques Dumont, membre indépendant / Louise Laflamme / Serge Potvin / Lucie Rouillard

### Les participants et membres du Comité des usagers du Régime de retraite

Romaine April, ENAP / Ginette Belleau, INRS / Madeleine Belzile, UQAR / Lucie Blanchet, RRUQ / Angèle Bouchard, UQAT / Michèle Breton, TÉLUQ / Alexandra Chartré, RRUQ / Carole Desbiens, UQAM / Lucie Dubé, UQTR / Madeleine Dubé, UQAR / Madeleine Gagné, ENAP / Martine Gaudreault, UQO / Denis Lacroix, ETS / Johanne Lareau, UQAM / Julie LeBel, RRUQ / Line L'Espérance, UQO / Michel Montour, RRUQ / Joanne Morneau, ETS / Jacinthe Normand, UQ / Réjeanne Ouellet, TÉLUQ / Danièle Parent, UQAC / Alain Vachon, RRUQ



## La direction du Secrétariat

De gauche à droite :

**Michel Montour**, directeur de l'actuariat

**Julie LeBel**, directrice des ressources humaines et des technologies

**Richard Laflamme**, directeur général

**Louis Langlois**, directeur des placements, de la comptabilité et du contrôle

**Guylaine Lebel**, directrice des affaires administratives et de la gouvernance

## Les principaux conseillers externes

ACTUAIRES	MORNEAU SOBECO	MONTRÉAL
BANQUE	BANQUE NATIONALE DU CANADA	QUÉBEC
CONSEILLERS JURIDIQUES	OGILVY RENAULT LANGLOIS KRONSTRÖM DESJARDINS	QUÉBEC MONTRÉAL
GARDIEN DES VALEURS	FIDUCIE DESJARDINS FIDUCIE STATE STREET	MONTRÉAL MONTRÉAL ET BOSTON

## Les gestionnaires de portefeuilles

ACTIONS CANADIENNES	MONTRUSCO BOLTON	MONTRÉAL
	GESTION DE PLACEMENTS TD INC.	MONTRÉAL
	FOYSTON GORDON & PAYNE	TORONTO
	LETKO BROUSSEAU & ASSOCIÉS	MONTRÉAL
OBLIGATIONS CANADIENNES	ADDENDA CAPITAL INC.	MONTRÉAL
	GESTION DE PLACEMENTS TD INC.	MONTRÉAL
OBLIGATIONS ÉTRANGÈRES	ASHMORE INVESTMENT MANAGEMENT	LONDRES
FONDS DE FINANCEMENT HYPOTHÉCAIRE	CDP CAPITAL	MONTRÉAL
FONDS IMMOBILIERS	MORGUARD INVESTMENTS LIMITED	TORONTO
	PENREAL CAPITAL MANAGEMENT	VANCOUVER
	CDP CAPITAL	MONTRÉAL
	MAESTRO, GESTIONNAIRES DE CAPITAUX IMMOBILIERS	MONTRÉAL
PRÊTS HYPOTHÉCAIRES INDEXÉS	BONA VISTA ASSET MANAGEMENT LIMITED	TORONTO
	FIRST NATIONAL FINANCIAL CORPORATION	TORONTO
ACTIONS GLOBALES DE PETITES SOCIÉTÉS (monde ex-Canada)	NICHOLAS APPLLEGATE CAPITAL MANAGEMENT	SAN DIEGO
ACTIONS DE GRANDES SOCIÉTÉS (non nord-américaines)	J.P. MORGAN FLEMING	LONDRES
ACTIONS SYNTHÉTIQUES S&P 500	NORTHWATER CAPITAL MANAGEMENT INC.	TORONTO
PLACEMENTS PRIVÉS	EDGESTONE CAPITAL PARTENAIRES	TORONTO
	GENECHEM THERAPEUTICS MANAGEMENT	MONTRÉAL
	NOVACAP PARTENAIRE FINANCIER	MONTRÉAL
	PENFUND MEZZANINE FINANCING	TORONTO
	SCHRODER VENTURES	MONTRÉAL
	TRENCAP, S.E.C	MONTRÉAL
	WILTON ASSET MANAGEMENT	BOSTON
	WOODSIDE FUND	REDWOOD SHORES
ALLOCATION TACTIQUE DES ACTIFS	NORTHWATER CAPITAL MANAGEMENT INC.	TORONTO
FONDS DE COUVERTURE	HR STRATÉGIES INC.	MONTRÉAL



## Dates des assemblées annuelles en 2005

DATE	HEURE	VILLE	ENDROIT
LUNDI 6 JUIN	14H30 À 16H30	LAVAL	INRS, CAMPUS IAF 531, BOULEVARD DES PRAIRIES, LAVAL (SALLE PASTEUR)
MARDI 7 JUIN	9H À 11H	MONTRÉAL	<b>POUR UQAM, INRS, ENAP, ETS, TELUQ</b> UQAM, PAVILLON JUDITH-JASMIN 405, RUE STE-CATHERINE EST, MONTRÉAL (SALLE JM-400 – MARIE-GÉRIN-LAJOIE)
MARDI 7 JUIN	14H30 À 16H30	TROIS-RIVIÈRES	UQTR, PAVILLON RINGUET 3351, BOULEVARD DES FORGES, TROIS-RIVIÈRES (SALLE 4015)
MERCREDI 8 JUIN	9H À 11H	QUÉBEC	<b>POUR INRS, ENAP, TÉLUQ, UQ (SIÈGE SOCIAL), UQAR (CAMPUS DE LÉVIS)</b> UQ, 475, DE L'ÉGLISE, QUÉBEC (SALLE 2330-2332)
LUNDI 13 JUIN	9H À 11H	GATINEAU	UQO, PAVILLON ALEXANDRE-TACHÉ 283, BOULEVARD ALEXANDRE-TACHÉ, GATINEAU (SALLE D-0443 – AMPHITHÉÂTRE)
LUNDI 13 JUIN	14H30 À 16H30	ROUYN	UQAT 445, BOULEVARD DE L'UNIVERSITÉ, ROUYN-NORANDA (SALLE C-200 – AUDITORIUM)
MARDI 14 JUIN	9H À 11H	CHICOUTIMI	UQAC 555, BOULEVARD DE L'UNIVERSITÉ, CHICOUTIMI (SALLE PO-5000)
MARDI 14 JUIN	14H30 À 16H30	RIMOUSKI	UQAR 300, ALLÉE DES URSULINES, RIMOUSKI (SALLE E -303)

## Coordonnées du RRUQ

Régime de retraite de l'Université du Québec  
2600, boulevard Laurier, bureau 600, Sainte-Foy, Québec G1V 4W1

Téléphone : 418-654-3850

Ligne sans frais : 1-888-236-3677

Télécopieur : 418-654-3854

Site Internet : [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca)

## Détails des éléments d'information disponibles sur le site Internet du RRUQ

Vous avez accès en tout temps à des informations régissant le Régime de retraite de l'Université du Québec, votre Régime, à l'adresse suivante : [www.rruq.ca](http://www.rruq.ca).

Vous retrouverez plus particulièrement sur ce site :

- Règlement du Régime
- Foire aux questions
- Récents communiqués
- Récents rapports annuels
- Diverses documentations telles que:
  - Versement de cotisations volontaires
  - Principaux changements apportés au Régime de retraite suite à l'adoption du projet de loi 102
  - Conjoint, enfant et bénéficiaire
  - Les risques de retirer ses droits avant l'âge de 55 ans
  - Les rachats
  - Partage des droits
  - Code de déontologie des employés du Secrétariat du Régime et Politique de régie d'entreprise
  - Des informations touchant les placements, notamment la politique de placements, la politique de droit de vote, le rapport d'exercice des droits de vote et les rendements passés de la caisse de retraite.



### Saviez-vous que :

Des informations et des outils personnalisés vous concernant se retrouvent dans la section *Votre profil personnel* du site.

Cette section vous permet de :

- Visualiser votre relevé annuel
- Effectuer un calcul de rentes
- Planifier votre retraite en tenant compte des revenus futurs du RRUQ, des régimes gouvernementaux, de vos épargnes personnelles et même les revenus de retraite de votre conjoint.



 **Université du Québec**  
Régime de retraite

